

Info-REPRISE

Lettre d'information de la CMA du Loiret sur la reprise d'entreprises artisanales

Cette lettre destinée aux futurs repreneurs vous apporte encore plus d'informations. «Info-reprise» est également diffusée sur notre site web !

ZOOM SUR...

LA S.C.O.P. (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE)

La Société Coopérative et Participative (SCOP) est une forme particulière de S.A. ou de S.A.R.L. Elle peut notamment être créée dans le cadre d'une reprise par les salariés de la structure cédée.



Entretien avec Daniel FRANCISCO, responsable de l'Union Régionale des SCOP.

Pourriez-vous nous expliquer les particularités de la SCOP par rapport à la SARL ou la SA ?

La SCOP est une société dans laquelle le capital est détenu majoritairement par les salariés. Ces derniers participent également à la gouvernance et sont intéressés aux résultats dégagés.

Comment s'organise la gouvernance au sein d'une SCOP ?

Les salariés détenteurs de capitaux, appelés également « salariés associés », participent, dans les assemblées générales, aux prises de décisions sur une base démocratique : chaque « salarié associé » dispose d'une voix quel que soit le montant de son apport en capital. A la différence des SARL et des SA, le dirigeant de la SCOP est élu par et parmi les « salariés associés ». Son mandat est fixé pour une durée allant de 1 à 4 ans et peut tout à fait être renouvelé. Le dirigeant dispose pendant son mandat des pleins pouvoirs de gestion. Il est salarié et bénéficie de la protection sociale qui s'y rattache en termes de santé, retraite et chômage.

Quels avantages présente la reprise sous forme de SCOP ?

La reprise d'une entreprise sous forme de SCOP permet aux salariés de pérenniser leur emploi et de préserver l'indépendance de leur entreprise.

En participant, en tant qu'associés, aux prises de décisions et en étant intéressés aux résultats dégagés, la reprise sous forme de SCOP permet aux « salariés associés » d'être complètement impliqués et acteurs du projet de reprise. La reprise sous forme de SCOP offre également la possibilité aux associés de conserver la même personne morale.

Quels accompagnements proposez-vous aux salariés désireux de reprendre une structure sous forme coopérative ?

L'Union Régionale des SCOP accompagne les porteurs de projet tout au long du processus de reprise : réalisation de l'audit de l'affaire cédée, élaboration du plan de financement, information sur les aspects juridiques... Nous intervenons également en soutien technique auprès des CCI, des Boutiques de Gestion, des CMA... Notre intervention est totalement gratuite pour les cédants et pour les repreneurs.

Existe-t-il des financements particuliers pour reprendre une entreprise via la création d'une SCOP ?

L'Union Régionale des SCOP propose des outils financiers spécifiques. La Région Centre a également créé un outil, le «CAP SCOP», dont la vocation est de permettre aux salariés de renforcer leur apport en capital.

Propos recueillis par Marylène LÉBOUCQ chargée de développement économique.

>> + d'infos : Daniel FRANCISCO
02 38 79 02 66 ou dfrancisco@scop.coop



Opération réalisée avec le soutien financier du Conseil régional du Centre, du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre de l'Objectif « Améliorer l'environnement des entreprises » - 2007/2013, de l'Etat et du Conseil général du Loiret.

Votre CMA vous informe !



> Le guide pratique de la reprise

Outil d'information et d'aide à la prise de décisions, ce guide est conçu pour vous permettre d'appréhender au mieux les éléments clés qui entourent la reprise d'une entreprise. Il constitue une aide à la construction de votre projet en recensant

les aspects personnels, informatifs,

économiques et pratiques liés à la reprise.

Réalisé par le réseau TRANSCOMMERCE TRANSARTISANAT, ce guide est téléchargeable sur www.transartisanat.com dans la rubrique « NOS OUTILS ».

>> + d'infos : **Marylène LEBOUCCQ**

A vos agendas !

STAGES « PARCOURS À LA CRÉATION OU REPRISE ET À LA GESTION D'ENTREPRISE »

3 sessions sur l'année :

- > 17 février au 4 avril 2014
- > 15 mai au 4 juillet 2014
- > 16 octobre au 4 décembre 2014

STAGES DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION

ORLÉANS

- > 6 au 10 janvier 2014
- > 20 au 24 janvier 2014
- > 10 au 14 février 2014

MONTARGIS

- > 27 au 31 janvier 2014
- > 17 au 21 février 2014

+ d'infos : Pôle accueil
au 02 38 68 08 68 ou accueil@cma-loiret.fr



> Initiative Loiret : un « booster » pour les nouveaux entrepreneurs

L'association Initiative Loiret, membre du réseau national Initiative France et du Réseau Création Orléans Loiret (RCOL), accorde à des porteurs de projet, sous condition d'éligibilité et sous réserve d'un accord du comité d'agrément, des prêts à taux 0 % d'un montant de 1 500 € à 30 000 €.

N'hésitez pas à contacter votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret qui, non seulement, pourra vous présenter le dispositif et ses conditions d'éligibilité mais aussi préparer avec vous, le cas échéant, le dossier à soumettre au Comité d'Agrément d'Initiative Loiret.

>> + d'infos : **Marylène LEBOUCCQ**
02 38 62 99 90
ou m.leboucq@cma-loiret.fr



Financement sans garantie ni intérêts pour créer ou reprendre une entreprise

Vous souhaitez reprendre une entreprise !

Nos conseillers vous reçoivent sur rendez-vous, contactez-les...

>> **Montargis-Gien**

Patrick RABIN - ☎ 02 38 98 88 99 - p.rabin@cma-loiret.fr

>> **Orléans-Pithiviers**

Activités alimentaires :

Stéphane CADEAU - ☎ 02 38 62 99 93 - s.cadeau@cma-loiret.fr

Autres activités :

Marylène LEBOUCCQ - ☎ 02 38 62 99 90 - m.leboucq@cma-loiret.fr

> ANNONCES D'ENTREPRISES À VENDRE

Vous recherchez une entreprise à reprendre, n'hésitez pas à consulter nos annonces sur les sites :

- >> www.transartisanat.com
- >> www.bnoa.net
- >> www.1001-opportunités.fr